

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. Barman,
au Conseil fédéral*

R

Paris, 8 juillet 1854¹

On sait ici que la réponse du czar est parvenue à Vienne, mais il paraît certain qu'hier soir le contenu n'en était pas connu. L'entrée des Autrichiens dans les principautés est ajournée, à ce qu'il semble, puisque l'avis officiel de cette entrée n'est pas encore donné. Je remarque que tout cela contrarie vivement et qu'on l'attribue aux tergiversations du Roi de Prusse que j'ai entendu qualifier durement par un haut personnage dont je ne me permettrai pas de répéter les expressions.

Le gouvernement est très irrité contre les Etats qui permettent que le nouvel emprunt russe soit coté à leurs bourses. Hier le ministre d'un Etat que je ne suis pas autorisé à nommer a été menacé du blocus dans le cas où ce fait se reproduirait. Le Gouvernement français envisage l'emprunt dans l'état actuel du crédit, comme un subside indirect et un moyen fourni à la Russie de continuer la guerre. J'espère que nos banquiers seront assez avisés pour ne pas se mêler de cette affaire, il serait cependant prudent, je crois, de leur faire connaître, au moins à ceux de Bâle et de Genève, les désagréments qu'ils attireraient à leurs cantons et peut-être à la Suisse entière. Il vaut toujours mieux prévenir le mal que d'avoir à y remédier.²

1. *Le même jour, Barman écrit au Président de la Confédération, F. Frey-Hérosé: Ce que j'écris au Conseil fédéral relativement à l'emprunt russe vous paraîtra peut-être oiseux ou au moins minutieux. Ce n'est pas que je croie que nos banquiers s'intéressent bien vivement à cette opération; ils doivent trouver à mieux placer leur argent et celui de leurs clients, mais l'importance toute particulière qu'on attache ici et à Londres à ce que cet emprunt échoue et les trames où je vois quelques collègues, ont amené mon observation dont le Conseil fédéral fera ce qu'il trouvera bon. J'ajouterai seulement qu'elle est toute spontanée de ma part et que toute démarche dans le sens indiqué sera très bien accueillie ici et à Londres. (Non reproduite).*

2. *Proposition de la main de F. Frey-Hérosé: Benutzung für ein öffentliches Blatt. Eine Einwirkung auf Banquiers steht dem Bundesrath nicht zu und dürfte eher den entgegengesetzten Erfolg haben. Le 20 juillet 1854, le Ministre de Grande-Bretagne à Berne, Ch. A. Murray, s'exprime dans le même sens que le rapport de Barman (E 2/440). Le Conseil fédéral décide le 24 juillet 1854: Es wird verfügt: Empfangsanzeige mit der Bemerkung, dass in der Schweiz keine öffentlichen grössern Börsen bestehen, wo fremde Staatspapiere negoziert, Anleihen verhandelt und überhaupt Geldmarkt getrieben werde. Sodann Aufnahme ins Bundesblatt, Rubrik: Verhandlungen des Bundesrathes (E 1004 1/18, n° 3029; FF 1854 III, p. 34).*